

Comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine



Mémoire préparé
dans le cadre de la consultation publique
Solidarité et inclusion sociale,
vers un troisième plan d'action gouvernemental

remis à la
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

29 janvier 2016.

Le comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine (CDS) se sent interpellé par la consultation menée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant les politiques du prochain plan de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire.

Le CDS est d'accord avec l'affirmation voulant que «la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une responsabilité collective»¹. S'identifiant à cette responsabilité, le comité considère important de faire part d'observations faites dans le milieu insulaire madelinot. Le comité ne prétend pas répondre à toutes les questions soumises dans le document de consultation.

Note : Les membres de la Table de concertation sur la pauvreté des Îles-de-la-Madeleine et des comités locaux en développement social et lutte à la pauvreté qui sont également membres du personnel du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont exercé leur devoir de réserve vis à vis ce mémoire et ne doivent pas y être associés...

¹ Sam Hamad, **Consultation publique – Solidarité et inclusion sociale**, gouvernement du Québec, 2015, page 2

Le CDS et la concertation en développement social aux Îles.

Le comité de développement social est composé de dirigeants d'organismes clés de la communauté des Îles-de-la-Madeleine. Depuis 2009, le CDS chapeaute les nouvelles démarches de concertation en développement social de l'archipel, pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le développement global de l'enfant et les saines habitudes de vie, et il collabore à la persévérance scolaire. Le CDS s'est assuré que l'Approche territoriale intégrée (ATI) soit privilégiée dans une optique d'intégration et d'arrimage.

« L'objectif principal de l'ATI est de cibler des interventions de développement social et économique visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire à forte concentration de pauvreté, en reconnaissant et en appuyant la dynamique de chacun des milieux de vie tout en tenant compte des limites des moyens disponibles. »
(Leblanc, 2009).

Aux Îles, le CDS collabore entre autres avec les organismes membres de la Table de concertation sur la Pauvreté en place depuis 1993. Il y a quatre ans, une soixantaine d'intervenants et organismes de l'archipel étaient conviés à une journée de réflexion nommée «À table pour le développement social», lancement d'une démarche qui a permis, en 2014, de doter le territoire des Îles-de-la-Madeleine d'une planification triennale intégrée qui repose sur la concertation d'organismes et de comités du territoire.

Le CDS est donc issu d'une concertation locale très au fait des besoins réels de la communauté des Îles-de-la-Madeleine en prévention et promotion de la santé, particulièrement en ce qui a trait à la pauvreté et l'inclusion sociale.

Le développement social aux Îles interagit également en réseau avec les démarches ATI des cinq autres territoires de la région et contribue aux travaux du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires, le Ressort, l'instance régionale en développement social.

Un appui à deux mémoires déposés dans le cadre de cette consultation.

Le comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine se permet donc en toute légitimité de soutenir le contenu des mémoires déposés par le Ressort Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et par la Table de concertation sur la Pauvreté des Îles-de-la-Madeleine. Ces deux documents font état de données statistiques démontrant des dimensions de la pauvreté spécifiques à nos collectivités. Ils indiquent des défis qui en découlent pour nos communautés disséminées sur de vastes territoires éloignés.

Du mémoire présenté par le Ressort ⁱⁱ, le CDS souhaite notamment souligner :

- la complexité du phénomène de pauvreté, qui implique de travailler sur tous les fronts;
- la volonté de poursuivre la mobilisation en ayant le territoire comme repère;

- le maintien de l'engagement des acteurs;
- le besoin de souplesse de l'approche et la posture d'accompagnement des partenaires pour « faire avec » plutôt que « faire à la place de »;
- l'importance de soutenir les acteurs régionaux et le réseautage des partenaires en développement social;
- la nécessité d'un soutien financier dédié à la coordination et au fonctionnement des mobilisations de concertation intersectorielle telles que la démarche en développement social aux Îles;
- la reconnaissance de ces mobilisations comme lieu de priorisation des enjeux et des actions à mettre en œuvre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la demande de constitution d'une nouvelle Alliance pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Du mémoire présenté par la Table de concertation sur la Pauvreté des Îles-de-la-Madeleine»ⁱⁱⁱ le CDS souligne spécifiquement les éléments suivants :

- la reconnaissance d'une entreprise d'intégration sociale;
- le soutien des familles et l'insertion sociale des enfants vivant avec incapacités sévères;
- l'ajout de logements sociaux et l'aide à l'accès à la propriété pour les jeunes.

Le CDS appuie spécialement une des recommandations communes aux deux mémoires à l'effet **de reconduire l'Alliance pour la solidarité** Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Autres considérations concernant le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

Pour le CDS, il paraît essentiel que le déploiement des programmes et des actions qui découlent d'un nouveau plan repose sur des paramètres qui soient **adaptés aux réalités régionales et rurales**, et qui soient **adaptables aux besoins des collectivités et des organismes** œuvrant en développement social dans les territoires. Un des fondements de l'amélioration durable de la santé d'une population est la prise en charge par le milieu de sa qualité de vie et des défis liés aux déterminants reconnus (sécurité alimentaire, scolarisation, emploi, logement, santé, démographie...).

La diminution de services, la fermeture de bureaux ou d'écoles, des ratios d'inscription trop élevés ou une répartition de budgets per capita entraînent une précarisation des petites collectivités. Cela a pour conséquence la fragilisation d'individus et de familles, créant le besoin d'actions pour les personnes démunies. Il devient alors incontournable que le Plan d'action

gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale prévoit des moyens de soutenir et d'accompagner les milieux dévitalisés et défavorisés.

Le comité voit donc d'un bon œil que les mesures du Gouvernement permettent de «rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux, de valoriser le travail, de renforcer le filet de sécurité sociale et d'accentuer la mobilisation des différents acteurs œuvrant dans l'ensemble des régions du Québec»². Toutefois, un Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale ne doit pas servir de réponse aux besoins des individus suite aux effets des politiques et programmes d'autres ministères provinciaux ou fédéraux. Au contraire, un tel plan doit être un phare qui oriente les actions de ces derniers dans un objectif de **renforcement du pouvoir d'agir** des collectivités et des individus.

Les politiques et les priorités des **autres ministères** doivent donc s'arrimer à l'approche d'empowerment des communautés. Contrer la pauvreté, favoriser l'inclusion, réduire les inégalités, tout cela demande des efforts concertés non seulement des organismes du milieu donné, mais également des organismes de concertation intersectorielle des différents ministères et des organismes gouvernementaux.

Il pourrait être tentant de mettre en ordre d'importance les mesures suggérées, comme il est suggéré dans le document guidant la consultation. Cependant, le CDS ne propose pas un ordre précis pour travailler à améliorer les choses puisque la pauvreté a pour racines un ensemble d'éléments et que pour chercher à l'endiguer, il faudra toucher à toutes ces facettes et tenir compte de nombreux déterminants.

Le CDS considère que le troisième Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale du Ministère doit prévoir particulièrement:

- un soutien financier aux organisations qui répondent aux besoins des individus et des familles en situation de précarité;
- des mesures favorisant une prise en charge des individus, tout en respectant leur cheminement et leurs contraintes, et en valorisant leur dignité;
- des politiques gouvernementales telles qu'un revenu minimal garanti et une hausse du salaire minimum afin que de telles mesures permettent aux individus de vivre au-delà du seuil de pauvreté reconnu;
- un soutien logistique et financier aux initiatives territoriales de mobilisation des organisations et d'empowerment des collectivités et des individus.

² Idem.

Conclusion

Pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, il semble qu'il n'existe pas une méthode magique. Pour le Comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale doit à la fois prévoir des **mesures nationales en congruence avec les objectifs de lutte à la pauvreté, d'inclusion sociale et de réduction des inégalités**, et supporter les partenaires du territoire dans la mise en place de mesures locales.

Le CDS croit que **l'approche territoriale intégrée**, telle que mise en place pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine et la région de la Gaspésie, est **une initiative à préserver**. Cette approche invite l'ensemble des acteurs du milieu à se concerter pour développer des solutions durables et ainsi diminuer la pauvreté et en amoindrir les conséquences sur les collectivités et les individus du territoire.

Enfin, s'il est un élément incontournable qui doit transcender toutes les politiques et mesures du gouvernement, alors l'objectif de **préserver la dignité humaine** doit être au cœur de l'ensemble des actions gouvernementales.

«(...) on a tous besoin d'un peu d'humanité,
D'un peu d'bouffe sur la table pis d'un endroit pour s'allonger,
J'veux pas savoir d'où tu viens, j'voudrais savoir comment tu vas, (...)

Qu'est-ce qu'on fait quand le cœur n'y est plus,
Quand y reste plus d'avenue,
Quand tu t'éclaires aux idées noires,
Que t'es abonné au désespoir...»

JAUNE, RAPHAËL RIOUX, **À la croisée des chemins**, L'espaces des jours II, Les disques Seppuku, 2015)

Le Comité apprécie l'initiative du Ministère de la Solidarité et de l'Emploi du Québec de tenir une consultation auprès des intervenants et des organisations du milieu menant au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. S'ils le souhaitent, les représentants du Ministère peuvent communiquer avec nous en contactant le coordonnateur de la démarche en développement social pour les Îles.

Au nom du Comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine



Jonathan Lapierre, Président,
Comité de développement social des Îles-de-la-Madeleine



André St-Onge, coordonnateur,
Équipe de développement social
1-184, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1C6
Téléphone: 418 986-2225 poste 228
Bureau situé au 735, chemin Principal, 2e étage, bureau 26,
coordods@muniles.ca

-
- ⁱ Le CDS est composé de 7 membres :
- Nicolas Arseneau, directeur, Carrefour Jeunesse-Emploi des Îles;
 - Brigitte Aucoin, directrice, Commission scolaire des Îles;
 - Marie-Christine Benoit, directrice, Centre local d'emploi;
 - Rose-Elmonde Clarke, maire de la municipalité de Grosse-Île;
 - Yvette Fortier, directrice du CISSS des Îles;
 - Jonathan Lapierre, président du CDS, préfet et maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
 - Damien Turbide, représentant de la Table des organismes communautaires et directeur de l'organisme famille L'Embellie.
 -
- ⁱⁱ Des territoires mobilisés contre la pauvreté, mémoire déposé par le Réseau solidaire pour le rayonnement du territoire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RESSORT), Marie-Claude Hudon en collaboration, janvier 2016, 15 pages.
- ⁱⁱⁱ Mémoire Table Pauvreté IM 2016, déposé par la Table de concertation sur la Pauvreté des Îles-de-la-Madeleine, Hélène Chevrier en collaboration, janvier 2016, 11 pages.